



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

23/03/2016

Dossier complet le

19/04/2016

N° d'enregistrement

F 022 16 P 0015

1. Intitulé du projet

Défrichement d'environ 1 ha du Bois des Dames à Château-Thierry (02)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nexity Foncier Conseil siège social 19, rue de Vienne TSA 60030 75801 Paris Cédex 08

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Olivier Bertau

RCS / SIRET

7 3 2 0 1 4 9 6 4 0 0 6 2 9

Forme juridique SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---|---|
| 51° Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation. a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare et inférieure à 25 hectares | Défrichement d'une superficie de 10 083 m ² soit environ 1 ha de boisement appartenant à un massif boisé d'une superficie supérieure à 4 ha, seuil de déclenchement de l'autorisation de défrichement dans l'Aisne. Voir Annexe 2. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le défrichement est localisé dans la commune de Château-Thierry (02), au lieu-dit « Lauconnois », à hauteur du Chemin rural de Blanchard à Lauconnois, et du Chemin rural dit des Marlières à Blanchard. Il a une emprise de 10083 m² soit environ 1 ha.

Il est rendu nécessaire par la réalisation du lotissement « Blanchard 3 », opération d'aménagement de logements individuels.

Voir Annexe 2.

4.2 Objectifs du projet

Le défrichement se décompose en :

- 5 540 m² , à vocation essentielle de fonds de lots paysagers (pour partie aussi zone publique d'accès au boisement et zone privée de certains lots).
- 4 543 m² pour la régularisation d'un défrichement déjà réalisé dans le cadre de « Blanchard 2 », à vocation essentielle de réalisation d'un bassin de gestion des eaux pluviales.

Voir Annexes 2 et 3.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage des souches.

L'enlèvement se fera par une entreprise spécialisée en travaux forestiers et / ou d'espaces verts.

Les travaux s'étaleront sur une durée maximale d'un mois. Ils auront lieu en début d'automne pour réduction de l'impact sur l'écosystème.

4543 m² ont déjà été défrichés essentiellement pour la réalisation du bassin d'eaux pluviales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le secteur faisant l'objet du défrichement se décompose en :

- 5 540 m² , à vocation essentielle de fonds de lots paysagers (pour partie aussi zone publique d'accès au boisement et zone privée de certains lots).
- 4543 m² pour la régularisation d'un défrichement déjà réalisé dans le cadre de « Blanchard 2 », à vocation essentielle de réalisation d'un bassin de gestion des eaux pluviales.

Le secteur connaîtra une vocation résidentielle, dans laquelle le boisement aura un rôle d'espace paysager d'agrément, ainsi que de tampon par rapport à la zone agricole.

Voir Annexe 3.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement.

Permis d'aménager obtenu le 20/07/2015.

Déclaration loi sur l'eau en cours d'instruction.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|--|-----------------------|
| Superficie du boisement auquel appartient le secteur défriché..... | 3 1131 m ² |
| Superficie défrichée | 10 083 m ² |

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Lieu-dit « Lauconnois » - Château-Thierry (02)

Parcelle cadastrale concernant le défrichement : BO 5

Parcelles cadastrales du programme de travaux : BO 5 et BO 6

Voir Annexe 2.

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 22 ' 40 " E Lat. 49 ° 03 ' 52,2 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Sans objet

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet de défrichement est rendu nécessaire par la réalisation du lotissement « Blanchard 3 », opération d'aménagement de logements individuels. Il intègre une régularisation de défrichement du lotissement « Blanchard 2 », à vocation essentielle de réalisation d'un bassin de gestion des eaux pluviales.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le défrichement porte sur une partie du boisement situé au nord-ouest d'un milieu agricole et urbain en cours d'aménagement.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de la Commune de Château-Thierry a été approuvé par délibération du 13 mars 2013.
Le site du projet de défrichement se trouve majoritairement en zone N (fonds de lots, espaces publics et bassin d'eaux pluviales) et mord sur la zone 1AUd (prise en compte de la réalité de terrain du boisement).
Le SCoT Pays du Sud de l'Aisne est validé et exécutoire sur tout le territoire (125 communes) depuis le 31 août 2015.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le terrain de l'opération n'est pas compris dans un périmètre de ZNIEFF. Les sites les plus proches se trouvent à environ (voir Annexe 5) : 3,8 km à l'est - ZNIEFF de type 1 n° 220013579 « Domaine de Verdilly, ru de Brasles et coteaux de Mont-Saint-Père » ; 3 km à l'est - ZNIEFF de type 2 n° 220420025 « Massifs forestiers, vallées et coteaux de la Brie Picardie » ; 5,2 km à l'ouest - ZNIEFF de type 1 n° 220013595 « Bois et pelouses de Bouresches, du Mont Chevret et Bois des Meules ». |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la ville de Château-Thierry a été approuvé par arrêté préfectoral du 26 février 2015. Voir Annexe 5. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'est pas concerné par une AVAP ou une ZPPAUP. Il n'existe pas de co-visibilité entre le site et un monument faisant l'objet d'une protection au titre des monuments historiques. |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le périmètre opérationnel se trouve en dehors des zones à dominantes humides identifiées par la DREAL Picardie. |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un Plan de Prévention des Risques Inondation de la Marne a été approuvé le 16/11/2007. Un PPR inondations et coulées de boue a été prescrit le 06/12/2004. Il ne concerne pas le site du projet. Un PPRt Risque industriel - Effet thermique a été approuvé le 28/12/2010. L'aléa retrait gonflement des argiles varie de fort à faible pour le site du projet d'ouest-en est. Voir Annexe 6. Le projet se situe dans un secteur d'affleurement du gypse. |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site BASOL ou sites BASIAS n'est référencé au droit du périmètre opérationnel. Les photographies aériennes anciennes disponibles sur Géoportail n'indiquent pas d'occupation des sols avec un risque de pollution a priori (agriculture, pâturage et boisement). |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site du projet est dans la Zone de Répartition des Eaux de l'Albien-néocomien. La ZRE réglemente les prélèvements d'eau possibles. Il n'en est pas prévu dans le cas présent. |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun captage à des fins de production d'eau potable et aucun périmètre de protection de captage ne se trouve dans le périmètre d'étude. |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site inscrit ou classé n'est identifié sur le territoire communal. |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le périmètre opérationnel n'est pas compris dans un site Natura 2000. Voir Annexe 5. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 6 km à l'est du secteur d'étude. Il s'agit du site de « Domaine de Verdilly », de nature boisée. Il n'y a pas de continuité boisée entre le projet et le site Natura 2000. |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Château-Thierry compte 13 monuments historiques. Ces monuments se trouvent tous à plus de 500 m de la zone de projet. Le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection. Il n'existe pas de co-visibilité entre le site et les monuments historiques présents dans l'environnement du projet. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel | |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|--|--|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'opération de défrichement n'engendrera pas directement de prélèvements d'eau. La vocation résidentielle à proximité génère une consommation d'eau potable, cependant aucun prélèvement d'eau ne sera effectué au droit du site. |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'opération de défrichement n'impliquera pas de drainage ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le SRCE en cours d'élaboration n'identifie pas d'enjeu spécifique pour le site du projet. Le SCot Pays du Sud de l'Aisne n'identifie pas de réservoir au droit du site. Un corridor écologique trame verte est identifié plus au nord. Voir Annexe 5. Les travaux de défrichement seront une période de dérangement pour la faune présente dans le site. L'ampleur du dérangement sera fonction de la saison d'intervention. Pour cette raison, il est ciblé une intervention en début d'automne (minimisation des impacts pour oiseaux, insectes, chauves-souris notamment). L'impact résiduel est atténué du fait du maintien d'une grande partie du boisement et du paysagement du bassin d'eaux pluviales. |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les travaux de défrichement n'ont pas d'incidences sur les ZNIEFF, sites Natura 2000, identifiés à proximité du territoire communal. Le défrichement intervient majoritairement sur le secteur « zone N » identifié au plan de zonage du PLU. |

| | | | | |
|--------------------------------|--|---|--|---|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet de défrichement entrainera la consommation de 10 083 m ² soit environ 1 ha de boisement, en complément des terres anciennement agricoles consommées pour la réalisation de lotissements. |
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune Installation Classée pour la Protection de l'Environnement n'est recensée dans le périmètre opérationnel. Un PPRt Risque industriel - Effet thermique a été approuvé le 28/12/2010, a priori sans interaction avec le bois. |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe dans un secteur d'affleurement du gypse. L'aléa retrait gonflement des argiles varie de fort à faible pour le site du projet d'ouest en est. Voir Annexe 6. Le périmètre du projet n'est pas concerné par la zone inondable identifiée dans la commune. Au droit du site, la sensibilité aux remontées de nappes est très faible. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Du fait du maniement de produits dangereux, des pollutions accidentelles des sols seront possibles (carburant, ...). Des dispositifs de vigilance et d'intervention en cas de pollution seront mis en place pour limiter ce risque. Les photographies aériennes anciennes disponibles sur Géoportail n'indiquent pas d'occupation des sols avec un risque de pollution a priori (agriculture, pâturage et boisement). |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les travaux de défrichement génèrent du bruit lié au fonctionnement d'engins mécaniques (tronçonneuse, tracteur). L'impact est à relativiser du fait de la courte durée du chantier. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les premières habitations riveraines se situent à proximité du secteur défriché. Le périmètre opérationnel est entouré par la voie de TGV (à moins d'un kilomètre au nord-ouest), l'A4 (à environ 2,2 km au nord), et l'aérodrome de Château-Thierry Belleau (à environ 2,5 km à l'ouest). Il n'est pas particulièrement soumis aux nuisances sonores du fait des distances concernées. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Au moment des travaux de défrichement, les sources potentielles d'odeurs sont les gaz d'échappement des engins utilisés. L'impact est à relativiser du fait de la courte durée du chantier. |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux de défrichement ne seront pas à l'origine de vibrations. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les travaux de défrichement interviendront en période de jour.</p> |
| | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Pollutions | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les travaux de défrichement seront à l'origine d'émissions de gaz d'échappement des engins utilisés pour les travaux de défrichement. L'impact est à relativiser du fait de la courte durée du chantier.</p> |
| | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les travaux de défrichement n'entraînent pas de rejets hydrauliques. La demande d'autorisation de défrichement concerne pour partie la régularisation d'un défrichement effectué pour la réalisation d'un bassin d'eaux pluviales.</p> |
| | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les travaux généreront uniquement des déchets végétaux qui sont non inertes et non dangereux.</p> |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Il n'existe pas de co-visibilité entre le site et les monuments historiques présents dans l'environnement du projet. Le projet se situe en dehors des périmètres de protection. Une prospection archéologique a été réalisée en juillet 2015. «Le diagnostic a permis de mettre en évidence deux fossés dans la partie nord est de l'emprise, très arasés et sans liens avec les réseaux fossoyés protohistoriques connus à proximité. Un foyer a également été mis à jour. Aucun éléments ne permet de proposer de datation pour ces faits. Les vestiges d'une clôture d'époque contemporaine ont été mis à jour le long de la limite nord de l'emprise. Enfin, deux impacts d'obus datant de la Première Guerre Mondiale ont pu être observés à proximité du bois». Voir Annexe 6.</p> |
| | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le projet sera indirectement à l'origine de nouveaux usages et ouvrira des secteurs nouveaux à la population dans le cadre de la création de logements avec espaces extérieurs d'accompagnement.</p> |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site de l'Autorité Environnementale ne recense pas d'autres projets de défrichement à proximité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le défrichement semble pouvoir être dispensé d'étude d'impact compte tenu du maintien d'un paysage naturel même si la vocation boisée est altérée : réalisation d'un bassin d'eaux pluviales paysager et d'une bande de fonds de jardins à forte dominante arborée. Le boisement n'a pas de fonctions remarquables en terme de sylviculture, de maintien des terrains, de paysage ou d'usages. Les incidences du défrichement apparaissent donc réduites en la matière.

2. R.D. HENRI WONGER CONSEIL
Bureau de France Nord
115 rue de France Nord - 59100 ROUBAIX
Tel: 33 (0)1 81 22 29 80
Fax: 33 (0)1 81 22 29 14

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | |
|-------|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; x |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; x |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; x |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; x |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; x |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet | |
|-------|--|
| 5 | Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée (partie 5.2) |
| 6 | Appréciation sommaire des impacts potentiels du projet (partie 6.1) |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Meaux

le.

23/03/2016

Signature

S.N.C. NEXITY FONCIER CONSEIL
 Antenne Ile de France Nord
 115, rue du Faubourg Saint-Nicolas
 77100 MEAUX
 Tél. 33 (0)1 60 32 29 80
 Fax 33 (0)1 60 09 65 14

TRANS FAIRE



environnement + urbanisme

SAS au capital de 100 000 €

SIRET 438 626 491 00049

3 passage Boutet

94110 Arcueil

Tél : 01 45 36 15 00

Fax : 01 47 40 11 01

contact@trans-faire.net

www.trans-faire.net

NEXITY FONCIER CONSEIL

Bois des Dames

Château-Thierry (02)

**Demande d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une
étude d'impact**



Annexes

**Informations nominatives
relatives au maître d'ouvrage ou
pétitionnaire**



Annexe 1

Plans de situation



Annexe 2



Blanchard 3

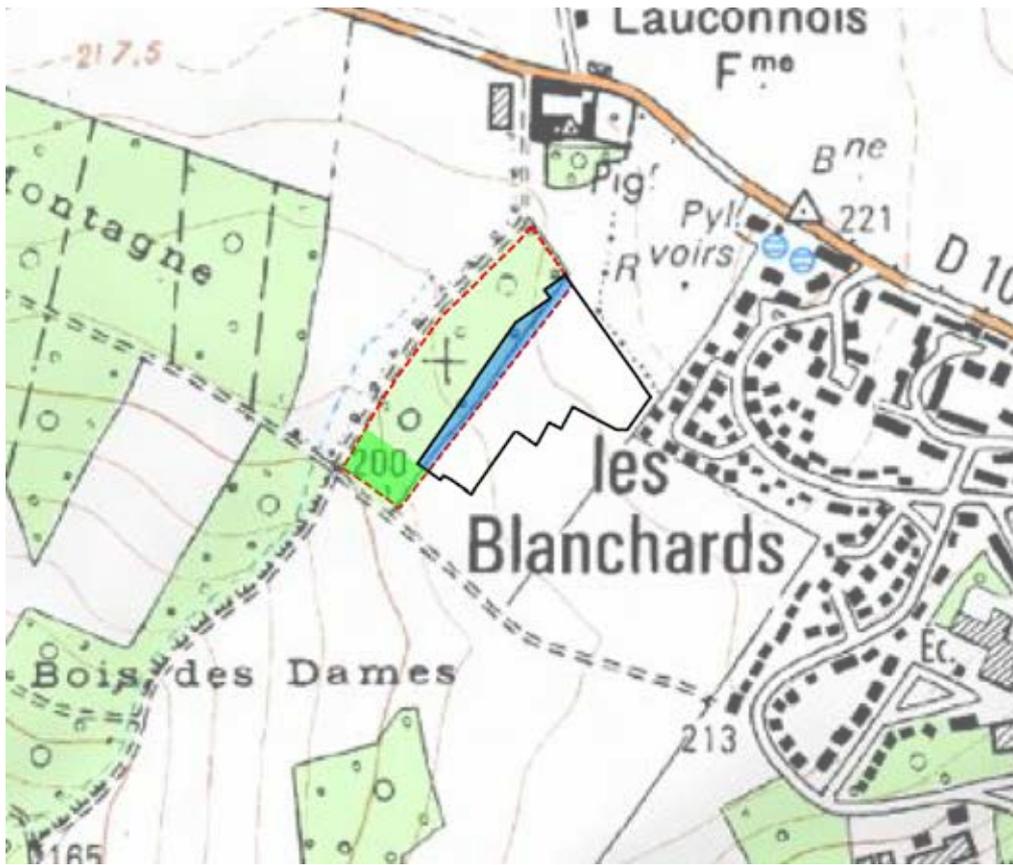
0 500 m



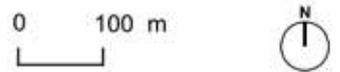
Blanchard 3

0 500 m

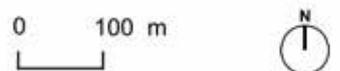




-  Blanchard 3
-  Bois
-  Défrichement réalisé
-  Défrichement restant



-  Blanchard 3
-  Bois
-  Défrichement réalisé
-  Défrichement restant



Une faible distance entre les deux boisements (sources TRANS-FAIRE et Géoportail, 2016)

La photographie aérienne et celle prise sur site montrent que la distance avec les éléments boisés n'est que de l'ordre d'une quinzaine de mètres.

Dès lors le boisement objet du défrichement fait partie d'un massif de plus de 4 ha, rendant une autorisation de défrichement nécessaire.

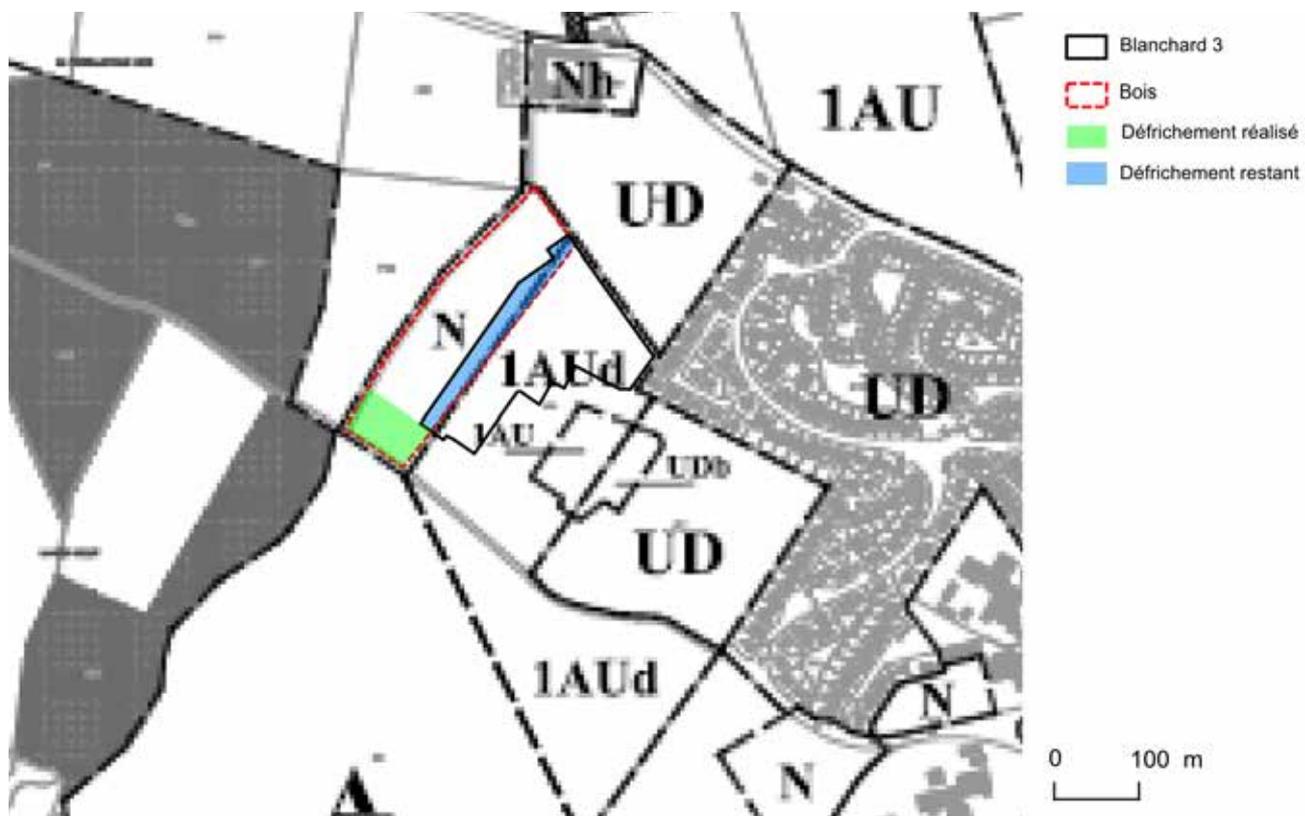


Un boisement clairsemé en 1986 (source Géoportail, 2016)

La photographie de 1986 montre un boisement plus lâche qu'aujourd'hui. Une partie des terrains était utilisée comme pâtures.



Un classement en zone N et 1AUd (source ville de Château-Thierry, 2016)



**Photographies du
site et de ses abords
TRANS-FAIRE 11 septembre 2016**



Annexe 3

Partie déjà défrichée





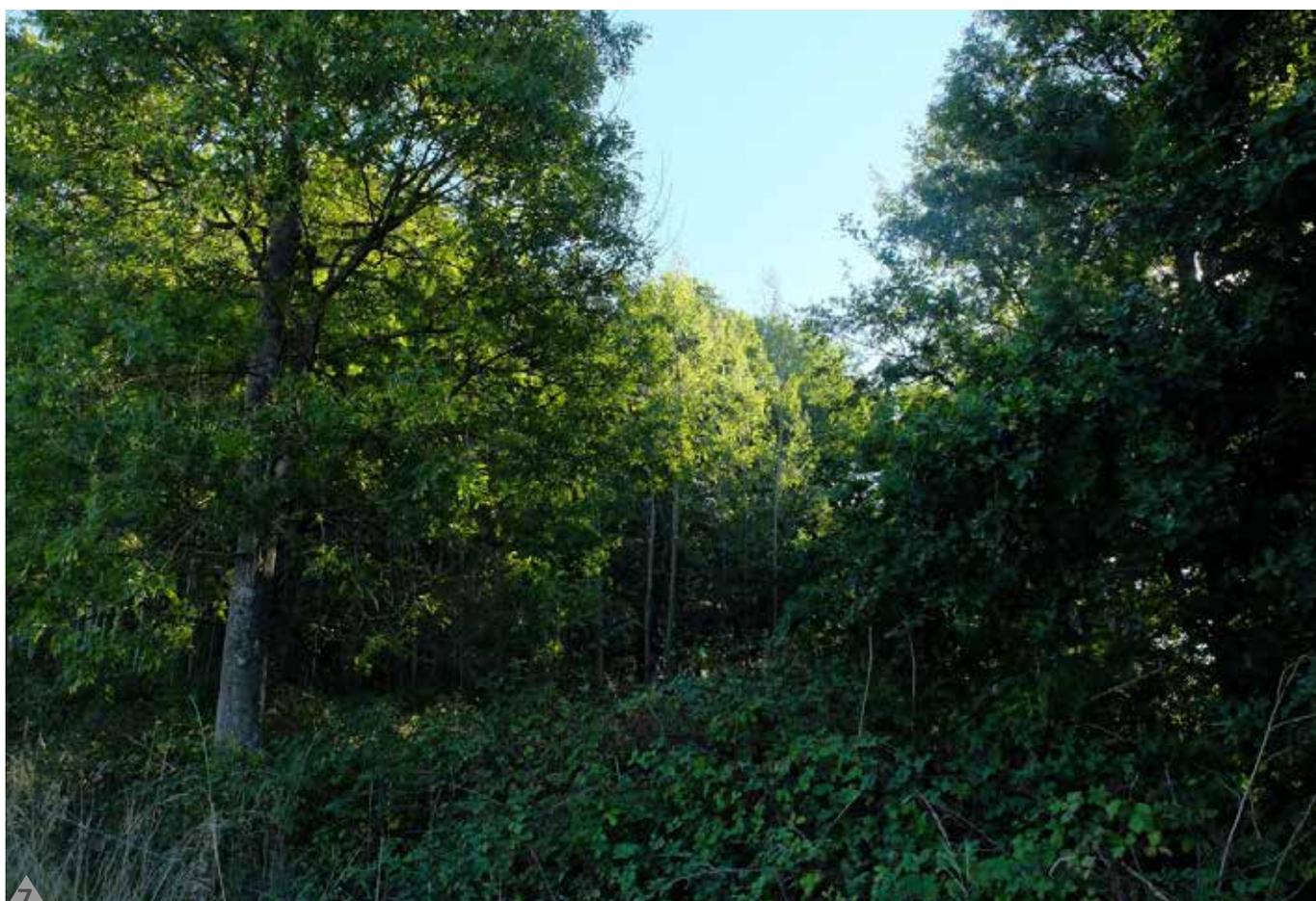
Bois objet du défrichement partiel

Le boisement semble avoir connu essentiellement une croissance naturelle, sans gestion forestière particulière. Si on peut lui reconnaître un rôle paysager, sa valeur sylvicole semble réduite, tout au moins pour le bois d'oeuvre.







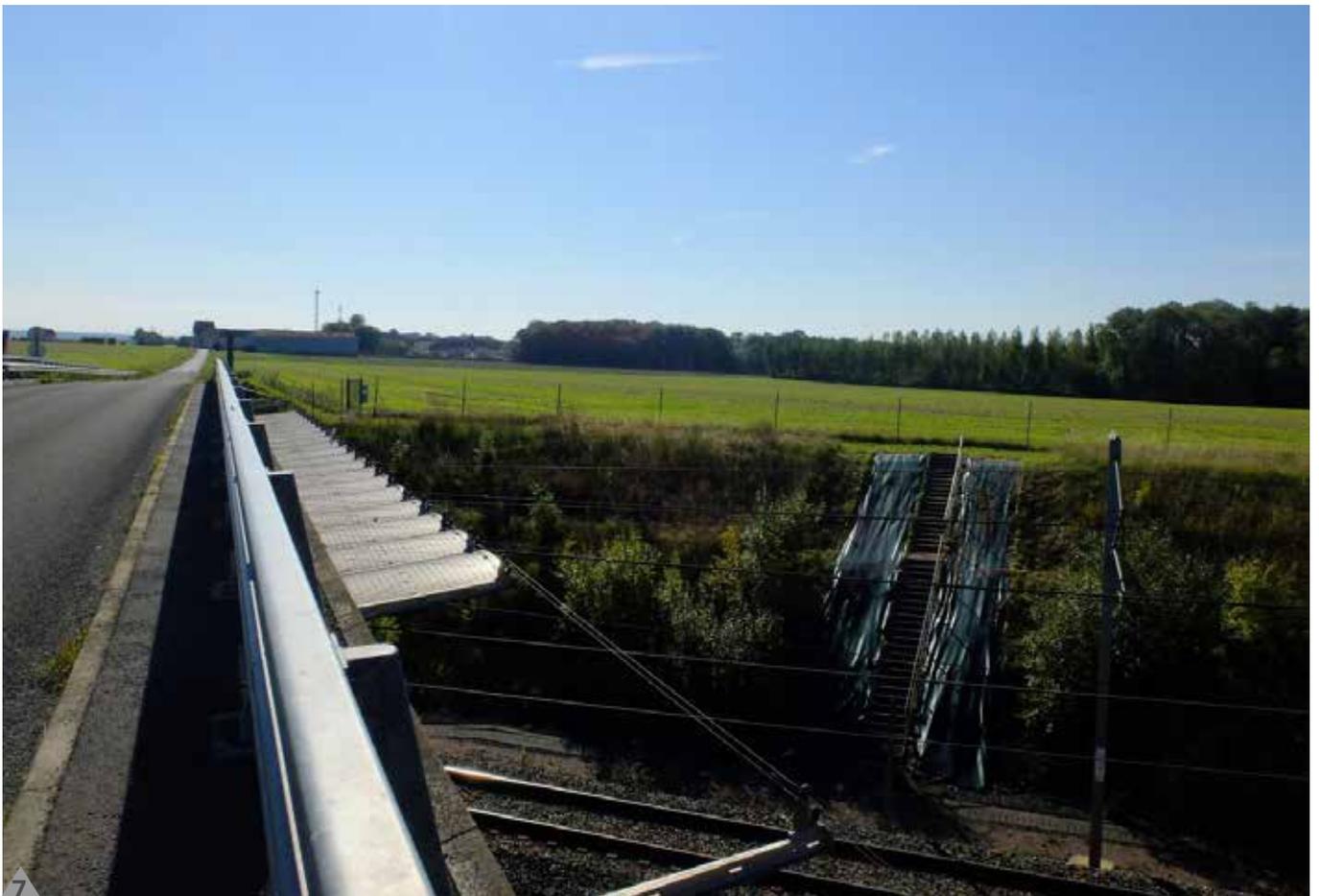


Vues éloignées





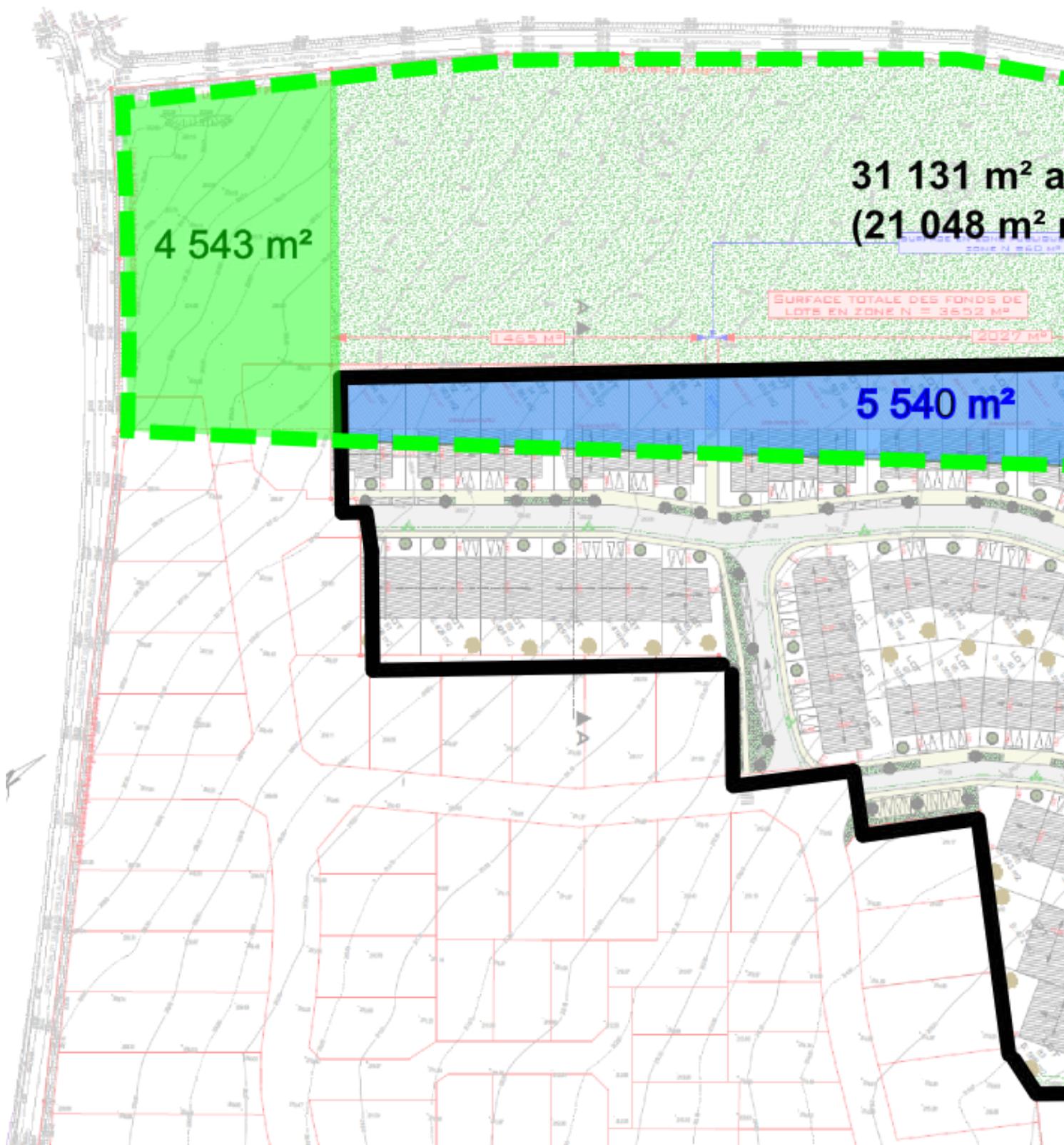




Plan du projet

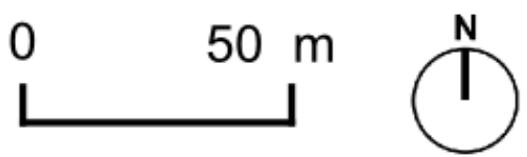


Annexe 4





-  Blanchard 3
-  Bois
-  Défrichage réalisé
-  Défrichage restant



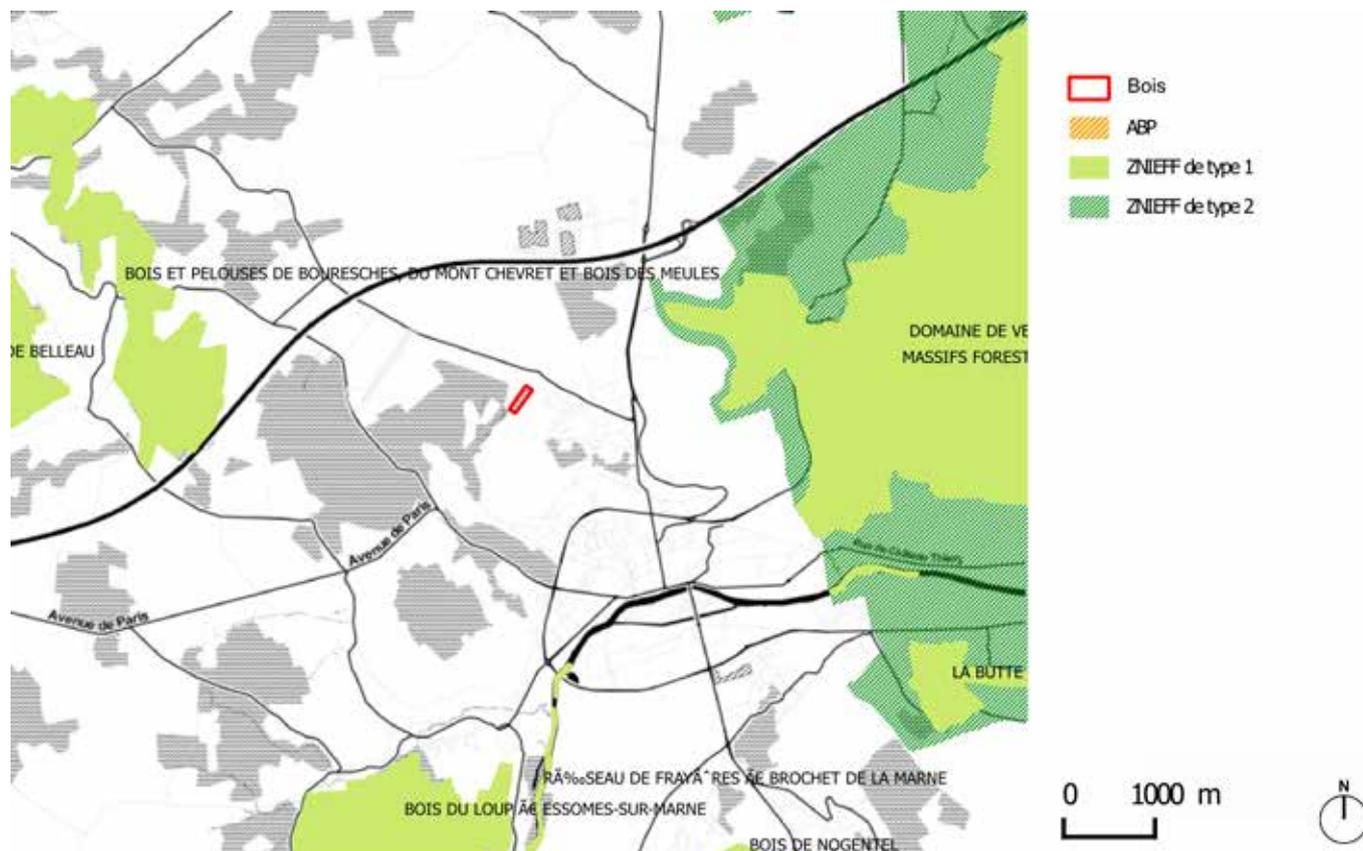
**Enjeux environnementaux dans
la zone d'implantation envisagée
(partie 5.2)**



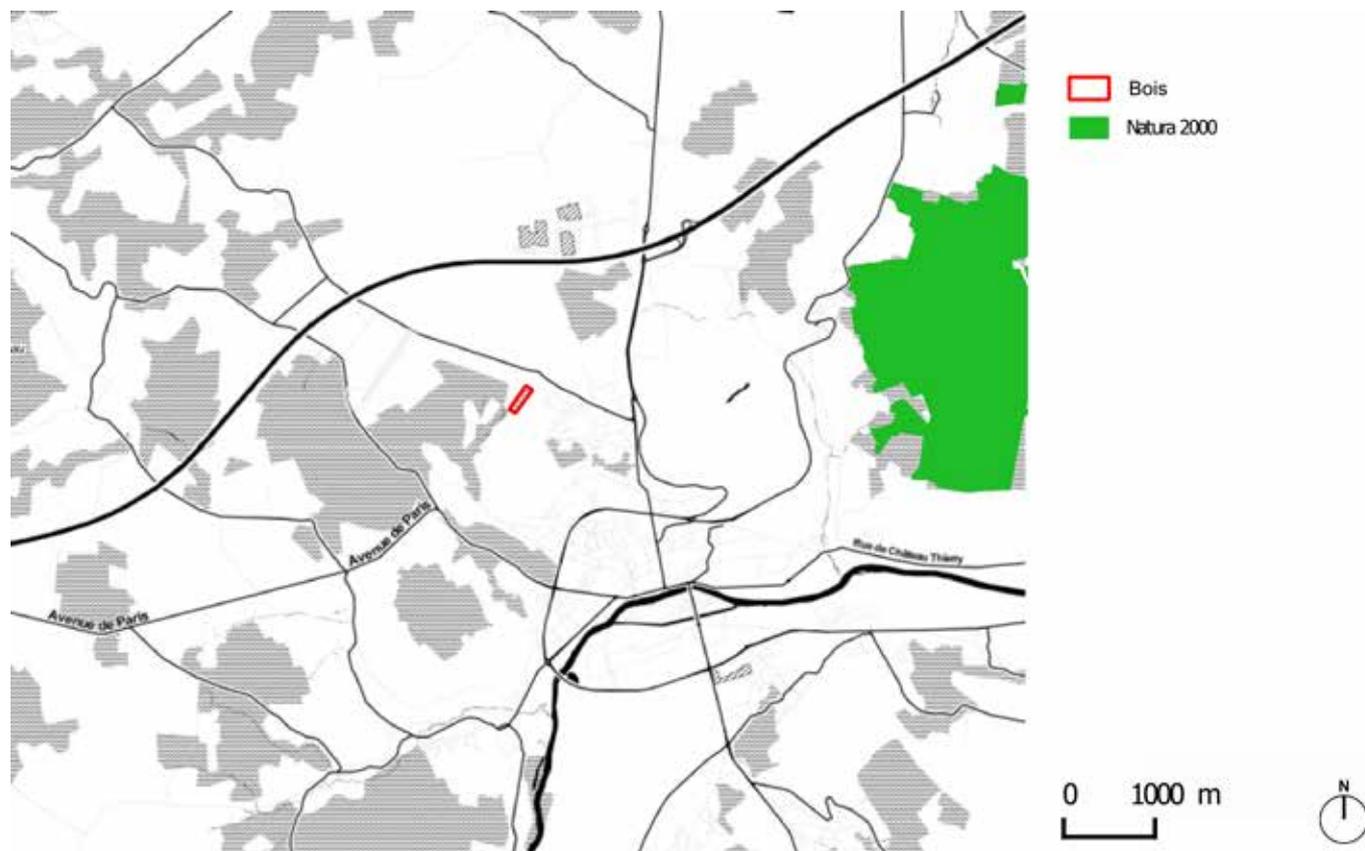
Annexe 5

Milieu naturel

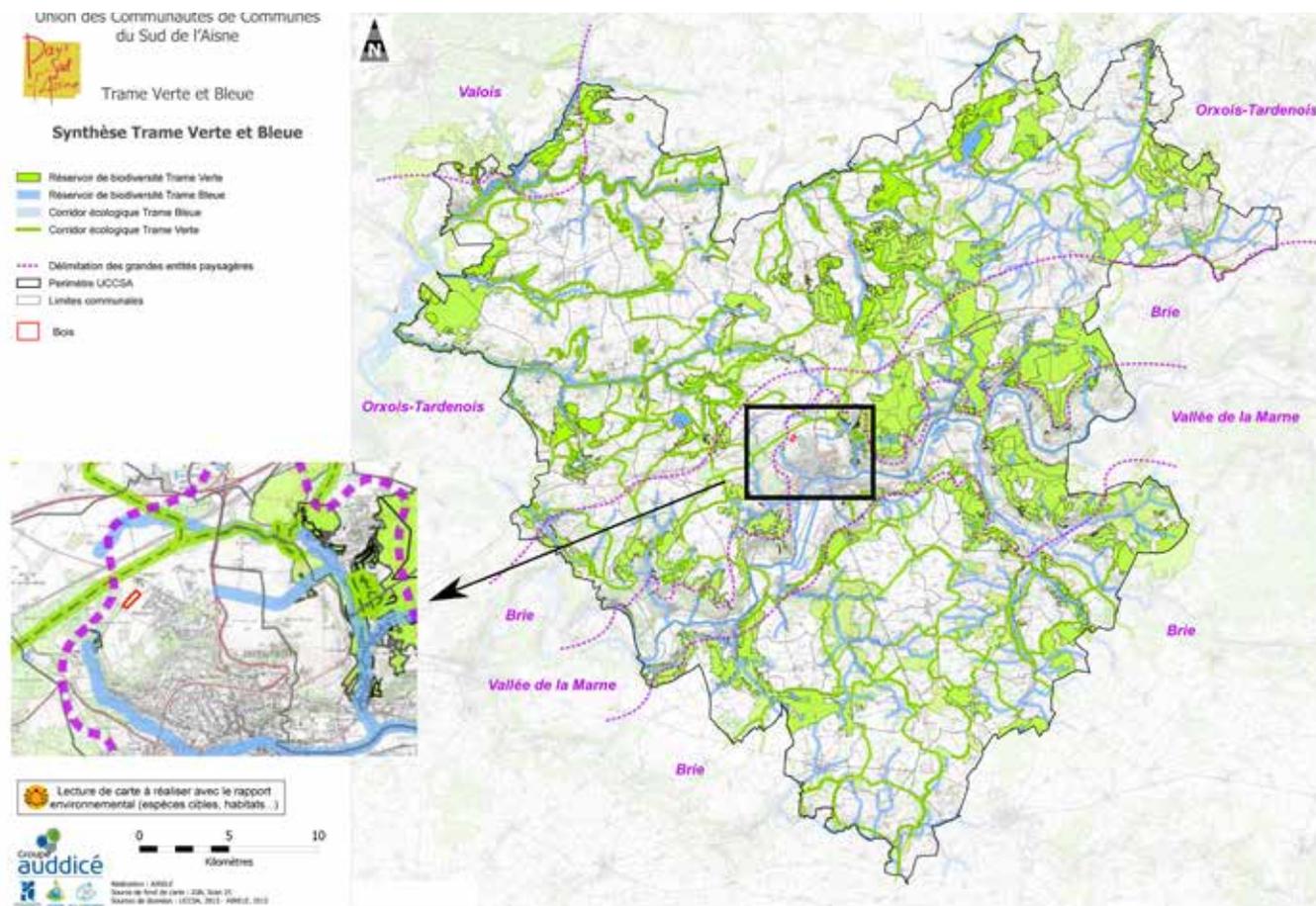
Un site localisé en dehors des périmètres de ZNIEFF ou APB (source INPN, 2016)



Des sites Natura 2000 éloignés du site d'étude (source INPN, 2016)

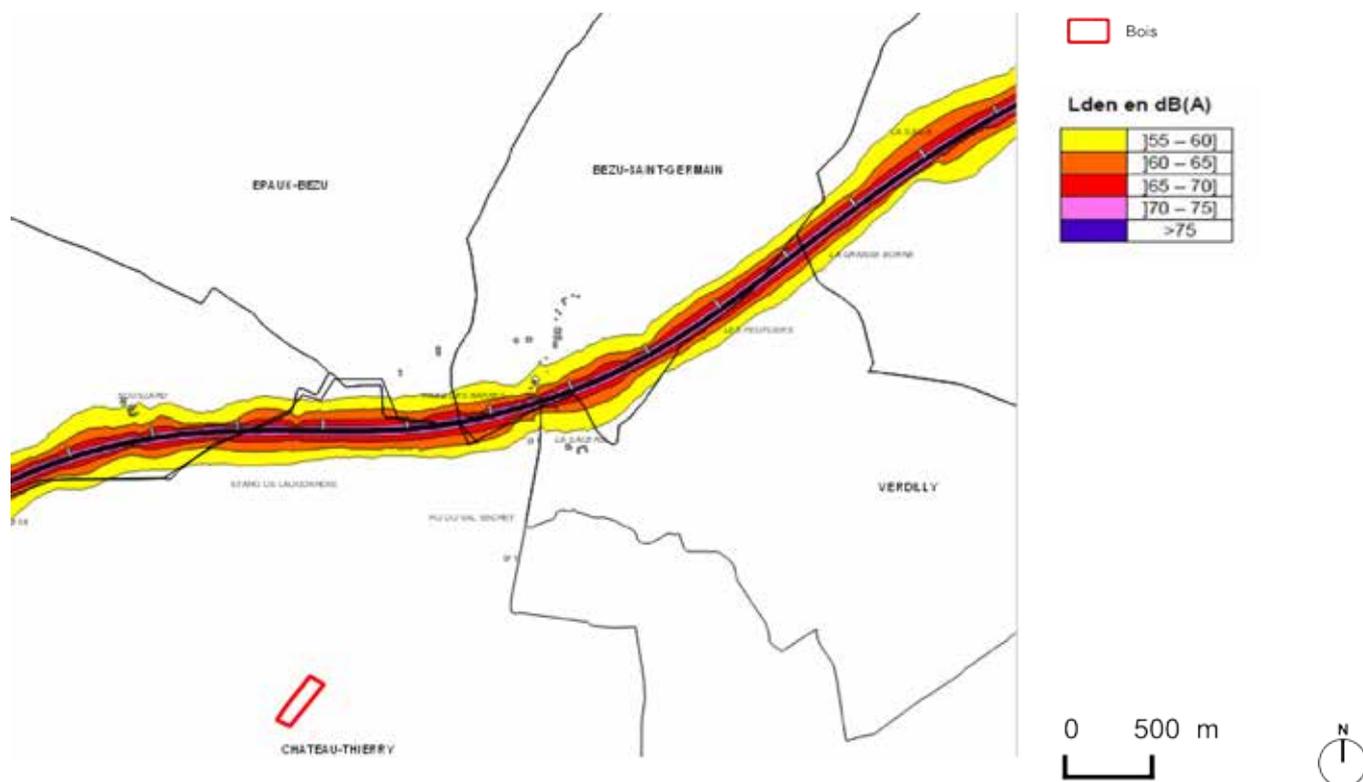


Un corridor écologique Trame Verte localisé au nord (source SCoT Pays du Sud de l'Aisne, 2015)



Commodités de voisinage

Un projet non soumis aux nuisances sonores des infrastructures de transport terrestres (SANEF, 2009)



Appréciation sommaire des impacts potentiels du projet (partie 6.1)



Annexe 6

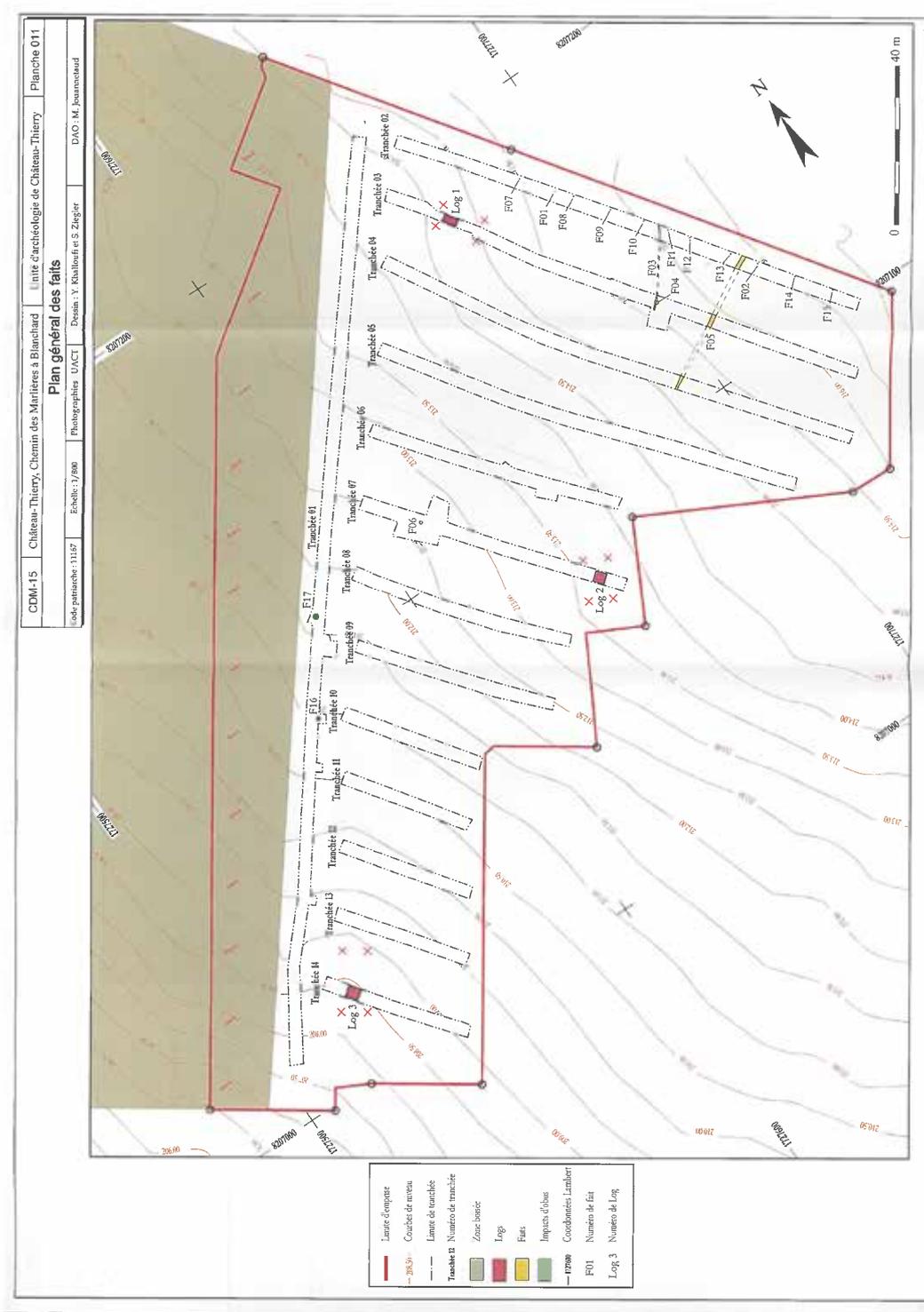
Risques et nuisances

Un aléa retrait-gonflement des argiles variant de fort à faible (BRGM, 2016)



Patrimoine

Une prospection archéologique réalisée en juillet 2015 (Ville de Château-Thierry, 2015)





Foncier Conseil
Île de France

115 rue du Faubourg Saint-Nicolas
77100 Meaux

T +33 (0)1 60 32 29 80
F +33 (0)1 60 09 65 14

PREFET DE LA REGION NORD –
PAS DE CALAIS PICARDIE
Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement
Scé Gestion de la Conn. et Garant Env.
44 rue de Tournai
CS 40259
59019 LILLE CEDEX

LETTRE RECOMMANDEE AR
1A 114 534 8860 4

Meaux, le 19 avril 2016

Courrier : 141/04/2016
Contact : 06 26 40 17 71 – Olivier BERTAU
Objet : Formulaire cas par car défrichement du Bois des Dames à Château Thierry

Madame,

Suite à votre demande de compléments du 5 avril 2016, nous avons le plaisir de vous adresser les compléments suivants :

Biodiversité et qualité du milieu

Sauf erreur de notre part, le projet ne relève pas de l'autorisation unique eau / défrichement / espèces protégées.

Dans la logique d'évitement et de réduction des impacts portée par le code de l'environnement, nous envisageons de réaliser les travaux dans la lisière boisée en début d'automne, la moins sensible, et ceci pour respecter le cycle biologique de groupes d'espèces comme les oiseaux ou les chauves-souris.

Un relevé de biodiversité est en cours pour préciser cette approche. D'ores et déjà, il peut être noté que si le défrichement est effectivement requis pour le changement de destination boisée au sens du code forestier, la destination arborée serait majoritairement maintenue y compris dans les jardins privés, avec la présence d'habitats pour la faune et la flore.

Compatibilité avec le PLU

Les caractéristiques du boisement sont synthétisées dans le formulaire et ses annexes, notamment à travers une sélection de photographies.

Un relevé de biodiversité est en cours pour préciser son éventuelle valeur patrimoniale.

Concernant la compatibilité avec le PLU, le règlement de la zone N permet l'intégration d'une partie du boisement sous forme de jardins privatifs. L'extrait de zonage est joint pour information.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame, en nos salutations les meilleures.

Olivier BERTAU
Directeur d'agence